

AIAE
ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'AMENEE
D'EAU ECHALLENS ET ENVIRONS
Case postale 71, 1040 Echallens

Le Comité de direction de l'AIAE, agissant en vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politique (LEDP) en ce qui concerne le référendum intercommunal, porte à la connaissance des électrices et électeurs que, dans sa séance du 22 mars 2017, le Conseil intercommunal de l'AIAE a :

- **accepté le préavis 08-2017 accordant au Comité de direction un crédit de Fr. 190'000.— pour la réalisation du réseau d'eau potable sous la future route d'accès au nouveau quartier du Crépon à Echallens ;**
- **accepté le préavis 09-2017 accordant au Comité de direction un crédit de Fr. 500'000.— pour l'extension du réseau d'eau potable entre Les Mottettes et Corcelles-sur-Chavornay ;**
- **accepté le préavis 10-2017 accordant au Comité de direction un crédit de Fr. 280'000.— pour la reconstruction du réservoir de la Mine.**

Les préavis peuvent être consultés auprès des greffes des communes membres de l'AIAE.

La demande de référendum doit être annoncée au préfet du district du Gros-de-Vaud, dans les dix jours qui suivent la présente publication dans la FAO, conformément aux dispositions des articles 112 et suivants de la LEDP. Les listes de signatures doivent être déposées auprès des Municipalités des communes membres dans les vingt jours qui suivent l'autorisation de récolte des signatures accordée par le préfet.

Le Comité de direction de l'AIAE

Date de publication dans la FAO : 4 avril 2017